Commission permanente

du 04/12/2001

I-Convention-Contrat-Marché

1 – Estuaire de la Vilaine Mission d'assistance

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine relative à l'estuaire, qui s'est tenue le 24 avril 2000 à Pénestin, a validé la mise en place d'un comité d'estuaire de la Vilaine pour "répondre à la volonté commune des acteurs de gérer les conflits d'usages locaux afin de préserver l'environnement et de garantir un développement économique durable". L'I.A.V. a été chargée du secrétariat permanent et de l'animation de ce comité. C'est dans ce contexte, et en attendant qu'un poste à part entière soit ouvert pour assurer la mission d'animation du comité d'estuaire, que s'inscrit cette mission. En effet, elle consiste à répondre à certaines interrogations et attentes des usagers de l'estuaire concernant l'évolution de l'envasement ainsi que des solutions curatives et palliatives envisagées.

Plus précisément, le travail consisterait :

- ► A poursuivre le travail de suivi de l'envasement : analyse de la bathymétrie 2001, bilan du réseau de suivi des observateurs locaux, faisabilité d'une modélisation ;
- A répondre aux attentes des pêcheurs et conchyliculteurs sur les problèmes d'alimentation en eau des parcs mytilicoles de l'accès au port de Tréhiguier.

La mission intègre l'organisation des réunions du groupe scientifique avec les professionnels, mais aussi la préparation de la réunion du comité d'estuaire au printemps 2002.

Cette mission d'assistance pourrait être assurée par Madame Véronique VERON, Ingénieur diplômée de l'ENSAR, qui a déjà contribué à dresser l'état des lieux et élaborer les propositions d'actions sur l'estuaire dans le cadre du SAGE Vilaine.

Les honoraires relatifs à cette mission d'ingénierie sont évaluées à un montant maximum de 3 900 € TTC, à raison de 650 € par mois durant 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- Retient cette proposition.
- Autorise le Président à signer la convention à cet effet.

LE PRESIDENT

J. BRIEND

